

Grippe saisonnière et Covid-19 : la campagne de vaccination démarre mardi 13 octobre en métropole

La campagne de vaccination combinée contre la grippe saisonnière et la Covid-19 a déjà démarré en septembre à Mayotte. Elle débute mardi 13 octobre en métropole, aux Antilles et en Guyane et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2027. Avec un diabète, il est fortement recommandé de se faire vacciner.

L'automne est installé et les virus hivernaux aussi. Parmi eux : la grippe et la Covid-19. Heureusement, il existe deux vaccins pour s'en protéger car ces affections sont potentiellement graves et entraînent plusieurs milliers de décès chaque année.

À qui ces vaccinations sont-elles fortement recommandées ?

Il est recommandé aux personnes les plus à risque de forme grave et à leurs proches, de se faire vacciner. Les personnes à risque sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes de moins de 65 ans (y compris les enfants dès 6 mois), atteintes de maladies chroniques : diabète de type 1, diabète de type 2, asthme, insuffisance cardiaque, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)... ;
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse ;
- Les personnes souffrant d'obésité sévère (IMC $\geq$ 40) ;
- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite, ou un établissement médico-social d'hébergement (EHPAD...), quel que soit l'âge.

Pour préserver les plus fragiles, la vaccination est aussi recommandée pour certains publics :

- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées ;
- Les professionnels de santé et les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de forme grave de grippe ou de Covid-19 ;
- Le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions, et les guides accompagnant des groupes de voyageurs ;
- Les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires.

Pour la Covid-19, la vaccination est recommandée aux mêmes publics, ainsi qu'aux personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence.

Peut-on être vacciné le même jour contre la grippe et contre la Covid-19 ?

Oui. Les deux vaccins peuvent être injectés lors de la même séance, sur deux sites d'injection différents (les deux bras, par exemple). Si vous les faites à des dates différentes, aucun délai minimal n'est à respecter entre les deux.

La vaccination est-elle payante ?

- **Pour la grippe :**

Pour toutes les personnes à risque (voir liste ci-dessus), le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Un bon de prise en charge vous est adressé par votre Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) : il vous permet de retirer le vaccin gratuitement en pharmacie, sur présentation du bon et de votre carte Vitale. Si vous êtes éligible mais n'avez pas reçu votre bon, votre médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme peut vous l'éditer.

Nouveauté : Depuis le 10 juillet 2026, tous les vaccins contre la grippe sont soumis à prescription obligatoire. Elle peut être établie par un médecin, une sage-femme, un pharmacien ou un infirmier (ces deux derniers pour les personnes de 11 ans et plus). Les professionnels de santé habilités peuvent ensuite administrer le vaccin, que vous soyez ciblé ou non par les recommandations.

Si vous êtes ciblé par les recommandations, rien ne change : vous gardez le bon de prise en charge de l'Assurance Maladie et le vaccin est remboursé à 100 %. Si vous n'êtes pas ciblé, une ordonnance est nécessaire et le vaccin n'est pas remboursé.

- **Pour la Covid-19 :**

La vaccination est prise en charge à 100 % pour tous, y compris pour les personnes non ciblées par les recommandations. Veillez à respecter un délai d'au moins 6 mois depuis votre dernière injection ou votre dernière infection. Si vous avez de la fièvre au moment de la vaccination, reportez votre rendez-vous. En cas de doute, demandez conseil à votre médecin.

Par qui puis-je me faire vacciner ?

Professionnels de santé habilités à prescrire le vaccin et/ou à vacciner*

Professionnels de santé	Public
Médecin	Prescription et injection du vaccin à toute personne
Pharmacien en officine, en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie médicale	Prescription et injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus
Préparateur en pharmacie d'officine sous la supervision du pharmacien	Injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus (sur prescription médicale de l'acte et du vaccin)
Sage-femme	Prescription et injection du vaccin à toute personne
Infirmier	Prescription et injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus. Injection du vaccin aux personnes de moins de 11 ans sur prescription médicale de l'acte et du vaccin
Étudiant de 3e cycle de médecine sous la supervision d'un maître de stage	Injection du vaccin à toute personne sous la supervision d'un maître de stage (sur prescription médicale de l'acte et du vaccin)

Professionnels de santé

Étudiant de 3e cycle en pharmacie
dans le cadre d'un stage sous la supervision d'un maître de
stage ou dans le cadre d'un remplacement d'un pharmacien
titulaire d'une officine

Public

Injection du vaccin à toutes les personnes de
11 ans et plus
(sur prescription médicale de l'acte et du
vaccin)

*Tableau de l'Assurance maladie : La vaccination contre la grippe en 2026-2027 en pratique, 2026.

L'importance des gestes barrières

Respecter les gestes barrières permet de vous protéger vous et vos proches, plus efficacement contre les virus de la grippe et de la Covid-19 :

- Se laver régulièrement les mains (au savon pendant 30 secondes, ou avec une solution hydroalcoolique). Si vous utilisez un lecteur de glycémie capillaire, préférez toujours le lavage à l'eau et au savon, car le gel peut fausser les résultats.
- Limitez les contacts rapprochés (mains serrées, embrassades) ;
- Aérer régulièrement les pièces de vie pour limiter la concentration des virus dans l'air ;
- Porter un masque en cas de symptômes ou de forte circulation virale ;
- Se moucher, tousser et éternuer dans un mouchoir à usage unique, et le jeter aussitôt. Sinon, tousssez et éternuez dans votre coude.

Pour toutes questions concernant les vaccinations recommandées et faire le point sur votre situation, demandez conseil à votre médecin traitant ou votre diabétologue.

Pour en savoir plus :

Découvrez notre page : [Diabète et vaccination : prévenir les risques des complications infectieuses](#) ;
Découvrez le dépliant *Diabète et vaccination : les bons vaccins au bon moment, pour rester en bonne santé !*
en le téléchargeant gratuitement dans [votre espace personnel](#).**

**Mon espace perso est accessible gratuitement aux abonnés à la [newsletter](#), aux abonnés au [magazine équilibre](#) et aux donateurs.

Visionnez la vidéo : *Diabète : pourquoi se faire vacciner ?* avec le Pr Bauduceau :



Sources

- Assurance maladie. La vaccination contre la grippe en 2026-2027 en pratique, 2026. Consulté le 02/10/26.
- Ordre national des pharmaciens. Campagne de vaccination 2026-2027 contre la grippe saisonnière et la Covid-19, 2026. Consulté le 02/10/26.

Crédit photo : ©Prostock-studio(Modifié à l'aide de l'IA par la Fédération)